

L'abrogation du décret de Robien ...

« pour permettre une vraie négociation sur le métier » ?

Cher camarade,

Je t'écris après que FSU a été reçue par le Nicolas Sarkozy le lundi 11 juin. Une des mesures annoncées par Nicolas Sarkozy a été l'abrogation du décret de Robien de février 2007. Le décret de Robien démantelait le statut des personnels des collèges et lycées, supprimait la première chaire et les décharges pour les professeurs de première et de terminale, introduisait la bivalence et les tâches diverses, supprimait l'association sportive pour les professeurs d'EPS. Cette abrogation est le résultat de l'action, dans l'unité intersyndicale des 15 organisations du second degré, avec notamment la grève des 200 000 enseignants du 18 décembre 2006. On ne peut donc que se féliciter de cette décision.

Mais ce n'est pas le motif de ma lettre.

Dans ta déclaration mise sur le site internet de la FSU, je lis que tu as demandé à Sarkozy « ***L'abrogation des décrets de Robien pour permettre une vraie négociation sur le métier*** ».

Qu'est ce que cela veut dire ? Oui, depuis des mois, les enseignants demandent l'abrogation du décret de Robien. Ils veulent préserver leur statut, défini par le décret de 1950, enseigner dans la discipline dans laquelle ils ont été recrutés ; ils refusent la bi ou la polyvalence ; ils veulent pouvoir rester des enseignants, et en ce qui concernent les professeurs d'EPS, pouvoir pratiquer un sport dans le cadre de l'Association Sportive avec leurs élèves.

Apparemment, pour toi, l'abrogation ne doit pas avoir pour finalité la défense du statut des enseignants - d'ailleurs, dans ta déclaration, tu ne prononces pas le mot - mais devrait avoir pour but de permettre « ***L'ouverture d'une vraie négociation sur le métier*** ».

Evidemment Nicolas Sarkozy a annoncé, en même temps que l'abrogation du décret, l'ouverture d'une discussion.

Dans quel but ? Pour discuter de quoi ?

Tu poursuis ton propos en disant « ***Au-delà, il nous semble qu'il n'y aura pas de transformation de l'école sans revaloriser et faire évoluer les métiers de l'éducation, tous les métiers, afin de travailler autrement pour travailler mieux car l'éducation nécessite un travail en équipe avec des professionnels qualifiés et dont on respecte la qualification .*** »

J'avoue ne pas comprendre cette référence au « ***travailler autrement*** ». Tu sais mieux que moi que le « ***travailler autrement*** » était le slogan de la FEN pour demander le démantèlement du statut des professeurs certifiés et agrégés des collèges et lycées, et que le « ***travailler autrement*** » a conduit la direction de la FEN à vouloir détruire le SNES et le SNEP, puis à les exclure de la FEN, et enfin à détruire la FEN .

C'est pourquoi je considère qu'on ne peut pas se placer sur ce terrain. A fortiori en s'adressant au Président de la République.

De même le communiqué du SNES du 11 juin, intitulé « ***décret Robien : enfin abrogé !*** », explique: « ***...Le SNES veut voir dans cette décision la prise en compte par le Président et le gouvernement d'une conception ambitieuse du métier (respect de la qualification, nécessité des coordinations pédagogiques, stabilité des équipes, reconnaissance de la charge de travail) et de la nécessité de le revaloriser. C'est dans cet esprit que le SNES participera aux négociations sur le métier enseignant ; il a dans cet perspective remis un document résumant ses propositions*** ».

Nicolas Sarkozy et gouvernement prendraient « **en compte une conception ambitieuse du métier** »? L'abrogation du décret de Robien me semble le résultat de l'action menée durant des mois. J'avoue être surpris et inquiet par « **l'état d'esprit avec lequel le SNES participera aux négociations sur le métier d'enseignant** ».

Le mandat du SNES, et de la FSU, peut-il être un autre que celui-ci : les professeurs du second degré veulent préserver leur statut contenu dans les décrets de 1950, définissant le service des corps des certifiés et des agrégés: enseigner dans la discipline dans laquelle ils ont été recrutés et pour l'enseignement de laquelle ils sont qualifiés, avec un service défini exclusivement en heures de cours, de façon hebdomadaire, sur un poste fixe dans un établissement, pour enseigner à des élèves afin qu'ils obtiennent un diplôme donnant droit à un vrai travail et un vrai salaire.

Je voudrais répéter ce que j'ai dit au BDFN de la FSU du 11 juin concernant ce qui se passe d'ores et déjà dans l'enseignement supérieur.

« *L'abrogation du décret de Robien est à mettre au compte de l'action, depuis des mois et des mois, des enseignants des collèges et des lycées, de la grève du 18 décembre qui a rassemblé deux cent mille enseignants, pour le maintien de la première chaire et des garanties statutaires contenus dans le décret de 1950, contre la bivalence. C'est un fait qui donne ce qu'est la situation réelle du rapport de force sur cette question. En ce sens il ne s'agit pas d'une abrogation « octroyée ».*

Bien sûr, nous savons aussi que Nicolas Sarkozy entend faire des organisations syndicales des partenaires, les intégrer à son dispositif de mise en place de ses réformes. Par quelles méthodes ?

De ce point de vue, ce qui se passe dans l'enseignement supérieur est clair.

La ministre Valérie Pécresse a annoncé une réforme de l'enseignement supérieur qui serait votée durant l'été. Des groupes de travail préparatoires se sont déjà réunis avec les organisations syndicales. On ne peut, de mon point de vue, boycotter par principe de tels groupes de travail. Mais il apparaît que la ministre refuse de présenter aux organisations syndicales le projet de loi déjà rédigé. La question de la participation est dès lors posée. Il faut informer les syndiqués, les personnels, de ce qui s'y passe, et sans se soumettre à l'avis des autres organisations syndicales, étudier l'arrêt de notre participation. Mais il y a un autre problème, que je ne mets pas sur le même plan, et qui me semble plus grave.

Agir pour « le succès » de la réforme Sarkozy ?

*Trois syndicats de la FSU, le SNASUB, le SNCS et le SNESup ont signé le 24 mai avec d'autres organisations, dont l'UNEF mais aussi la Conférence des Présidents d'Université (CPU), un appel à la tenue d'Assises du supérieur. Que dit cet appel ? « **Le nouveau Président de la République a clairement exprimé son souhait qu'une réforme soit engagée rapidement ce qu'a confirmé le Premier Ministre il y a deux jours. Le succès d'une telle réforme et sa capacité à répondre de façon cohérente aux besoins et aux ambitions de formation et de recherche du pays, requièrent une phase d'élaboration et de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la communauté universitaire et scientifique comme avec tous les partenaires en relation avec elle.** »*

Comment pouvons nous signer un appel se prononçant comme le fait le texte pour « le succès » de la réforme Sarkozy de l'Université ? La CPU dit clairement ce que doit être la réforme « Sarkozy » de l'enseignement supérieur : parvenir à l'autonomie totale des universités pour qu'elles aient le droit de recruter les enseignants et les chercheurs et même moduler leurs rémunérations.

Nous devons être les garants du statut des personnels, pas participer à la destruction des statuts. Comment pouvons-nous signer un tel texte ? Nous ne pouvons que retirer notre signature, nous ne serons pas seuls puisque la FERC-CGT et la FNEC-FO ont refusé, à juste titre, d'y participer. »

Encore une fois est-il possible de participer à des assises dont le but avoué est « **la réussite de la réforme** » de Sarkozy visant à instaurer l'autonomie des universités, c'est-à-dire la dislocation du statut des personnels et des diplômes ? A quoi sert d'organiser des assises et des colloques - dont certains ont pu jouer dans le passé un rôle positif, là n'est pas la question - si le but de ces assises est « **le succès de la réforme voulue par le président Sarkozy** » : autonomie, destruction des statuts des personnels, destruction du caractère national des diplômes ?

Ne sommes-nous pas, quelques semaines seulement après l'élection présidentielle, face à un problème majeur: la tentative d'intégration de nos organisations syndicales à la mise en œuvre de la politique du gouvernement ?

Le 18 juin 2007 - Jack Lefebvre, membre du Bureau Délibératif National Fédéral